

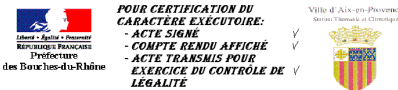


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-350**

Séance publique du

16 juillet 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1137131-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTE 13 : MISE EN PLACE D'UN RESEAU LOCAL D'ACTEURS POUR LA PREVENTION EN SANTE NUTRITIONNELLE

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTE 13 : MISE EN PLACE D'UN RESEAU LOCAL D'ACTEURS POUR LA PREVENTION EN SANTE NUTRITIONNELLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation Hygiène Publique, Protection Sanitaire et Conduites Addictives, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sanitaire.

Le Plan Local de Santé Publique 2015–2017, validé en comité de pilotage du 12 mars 2015, a défini des grands axes d'interventions prioritaires en matière de politique publique relative à la prévention en santé. Une actualisation de ce diagnostic territorial est en cours et devrait conduire, dans les mois à venir, à une nouvelle version du Plan local de santé publique arrêtant des actions à conduire pour les trois années à venir.

Ces dernières années, il avait été validé le principe d'affecter prioritairement un soutien financier aux associations qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre du Plan Local de Santé Publique (PLSP), et de concentrer les moyens sur un nombre restreint de porteurs de projet afin de ne pas les disperser. Il a également été pris note de la baisse des ressources budgétaires dont doit tenir compte notre collectivité.

La fiche action N° 14 du PLSP, intitulé « Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité », prévoyait des actions dans la thématique de la santé nutritionnelle. La disparition de l'opérateur CODES 13 en 2015 n'a pas permis de lancer la totalité des actions initialement prévues. Aujourd'hui, un nouveau partenaire, le Comité Départemental d'Education et de

Promotion de la Santé des Bouches du Rhône (CODEPS13) a repris le développement d'actions en éducation à la santé à destination des publics du territoire. Cette structure, financée entre autres par l'Agence régionale de Santé Paca, par le Commissariat général à l'Egalité des Territoires et par le Conseil départemental 13, nous propose d'intervenir en réalisant un diagnostic territorial sur le thème « Nutrition » et de relancer un réseau local d'acteurs intervenant dans le champ de la santé nutritionnelle.

C'est dans ce cadre que la ville souhaite apporter un appui au travers d'une subvention exceptionnelle au CODEPS 13. Selon les résultats de leurs travaux, une action plus pérenne pourrait être intégrée dans le futur Plan Local de Santé Public 2019-2021.

Cette proposition a été validée le 27 juin 2018.

Subvention exceptionnelle 2018 :

Association/ Partenaire	Objet	Attribué en 2016	Attribué en 2017	Proposition 2018	Convention avec la direction Santé Publique et Handicap
CODEPS 13 (107351)	Interventions dans le cadre de la santé nutritionnelle	0	0	4 525	Non

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association CODEPS 13 une subvention exceptionnelle pour l'année 2018 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de Quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (4 525 €) sera imputée au budget de la ville sur la ligne « risques préventifs » 92520-6574-1976 (N° 2200) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-350 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DEPARTEMENTAL
D'EDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTE 13 : MISE EN PLACE D'UN RESEAU LOCAL
D'ACTEURS POUR LA PREVENTION EN SANTE NUTRITIONNELLE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»